



MINISTÈRE DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

*La Ministre
chargée des Affaires européennes*

Paris, le 23 OCT. 2010

CABAEU/AF/N°D-00507-18

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Je vous remercie d'avoir bien voulu attirer mon attention sur la problématique particulière des conditions d'utilisation du sulfate de cuivre en viticulture. Cette substance joue en effet un rôle fondamental dans le traitement des maladies fongiques en viticulture biologique.

Comme toute substance phytopharmaceutique, elle est soumise à une procédure d'autorisation européenne au titre du règlement 1107/2009, qui définira les modalités d'utilisation possibles de cette substance.

Vous pointez à juste titre l'importance de permettre un lissage pluriannuel, qui donne à la fois des garanties sur la réduction des quantités utilisées, et laisse aux agriculteurs toute la flexibilité nécessaire pour faire face à des conditions climatiques et techniques naturellement variables au fil des ans.

Je suis particulièrement sensible à ce point et vous confirme que la France défendra la mise en place d'un tel système de lissage pluriannuel dans les négociations à venir.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, mes salutations distinguées.

Nathalie LOISEAU

Destinataires : in fine